



**Délibération n°2026-68**

Date de la convocation : 22 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 45  
Nombre de conseillers présents : 43  
Nombre de conseillers votants : 43  
- dont « pour » : 43  
- dont « contre » : 0  
- abstention : 0

**Objet : Désignation de représentants à Landes attractivité**

**Le mardi 28 avril 2026 à 18 h45**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois d'Avril, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Pouillon, Foyer municipal, sous la présidence de Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice

**Étaient présents** : Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Julien PEDELUCQ, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Damien DELAVOIE, Virginie SAVINE, Cécile GOUET ROUL, Bernard DUPONT, Maryline OLIVIER, Jean-Michel MAYSONNAVE, Fabienne LABASTIE, Céline BACQUE, Dominique BARANGON, Véronique GOMES, François PETRAU, David ROUX, Damien DARBAT, Didier MOUSTIE, Sandra LIGNAU, Pierre MICHAUT, Roland DUCAMP, Ghislaine BETIN, Patxi GRENADE, Jérôme CORRET, Sylvie NAZAIRE, Fabrice ABADIA, Martine TOUYA, Alexandre BOUCHON, Magali POILLION, Dominique DUBUISSEZ, Philippe DUROSOY, Rachel KYRIASIS, Éric COURROUY, Maryse CRABOS, Guy BAUBION BROYE, Audrey PEYRES, Roger LARRODÉ, Audrey LESBATS, Françoise LABORDE, Jean-René LABORDE, Marc DELAS.

**Excusés** : Rachel DURQUETY, Philippe ERRAGNE,

**Suppléante** : Emmanuelle NOUTARY

**Absente** : Marie-Claude DELMOULY,

**Secrétaire de séance** : Robert BACHERE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les Statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

VU les Statuts de l'Office de Tourisme du Pays d'Orthe et Arrigans

VU les Statuts de landes Attractivité

**CONSIDERANT** qu'il revient de désigner 1 représentant titulaire et un représentant suppléant de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans auprès de ladite association

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **DÉSIGNE**, comme représentants auprès de Landes Attractivité

Titulaire	Suppléant
Damien DELAVOIE – Habas	Mona ARNAUD – Port de Lanne

- Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Le secrétaire de séance,  
Robert BACHERE

Le Président,  
Marc LESCOUTE



Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 30/04/2026

ID : 040-200069417-20260428-2026\_68-DE

